



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

troubles du comportement

Question écrite n° 99332

Texte de la question

M. Yves Daniel interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'aide aux victimes sur la mission de réflexion et de préfiguration d'un centre de ressources et de résilience pour les victimes d'attentats. La violence des attentats terroristes induit classiquement des réactions d'anxiété et de craintes transitoires. Dans près de 10 % des cas, on note l'apparition de troubles psychiatriques durables, ainsi que des comportements sociaux à risque. La réponse de la société passe par un soutien global de la communauté, visant à renforcer la résilience sociétale, ainsi que par une aide individualisée auprès des victimes. D'une part, les enfants constituent une population particulièrement vulnérable, en particulier vis-à-vis des images véhiculées par les médias. D'autre part, au-delà de la souffrance psychologique individuelle, les attentats ont également des conséquences psychologiques communautaires - augmentation des comportements à risque dans la population générale (alcool, tabac), baisse de la fréquentation des transports publics et des commerces etc. - qui doivent également être pris en charge, la résilience devant être autant individuelle que sociétale. Alors que la mission de préfiguration d'un centre de ressources et de résilience doit rendre sous peu les conclusions de ses travaux, il souhaite savoir si ces deux enjeux seront bien pris en compte et connaître la position précise du Gouvernement sur ceux-ci.

Texte de la réponse

Mme Françoise RUDETZKI a remis son rapport sur la création d'un centre de ressources et de résilience le 8 février 2017 au Président de la République. Après une quarantaine d'auditions, Mme RUDETZKI propose une dizaine de mesures qui permettront d'alimenter la réflexion autour des missions d'un tel centre, voire d'un réseau territorial constitué de quelques antennes régionales. Il s'agit aussi de soutenir des démarches visant à renforcer la formation des professionnels et surtout la coordination entre les nombreux acteurs impliqués dans la prise en charge psychologique des victimes, enfants ou adultes, dans l'urgence comme dans la durée. Par ailleurs, des recommandations sont formulées pour simplifier les démarches administratives des victimes, renforcer leurs droits sociaux et leur prise en charge sanitaire dans le but d'accélérer leur reconstruction, en stimulant leurs facultés de résilience. En complément de ce rapport, la réflexion autour de l'accompagnement psychologique des victimes est alimentée par un cycle de tables rondes organisées par le SEAV, depuis décembre 2016.

Données clés

Auteur : [M. Yves Daniel](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99332

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Aide aux victimes

Ministère attributaire : Aide aux victimes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 février 2017

Question publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8708

Réponse publiée au JO le : [7 mars 2017](#), page 1967